



Zones et secteurs

- Zone urbaine
- Zone à urbaniser
- Zone urbaine diffuse
- Zone agricole

Espaces boisés classés

- Espace boisé classé
- Alignement classé
- Arbre remarquable classé

Éléments à protéger au titre du III.2° de l'article L123-1-5

- Construction remarquable
- Front bâti de qualité
- Autre élément bâti intéressant
- Verger à protéger
- Mare à protéger
- Alignements à protéger

Changement de destination en zones A et N

- Bâtiment pouvant changer de destination (en zone A ou N) : 7ème alinéa du II.6° de l'article L123-1-5 CU

- Zone urbaine (activités économiques)
- Zone à urbaniser (activités économiques)

- Zone naturelle
- STECAL

Protection captage

- Périmètre de protection rapproché du captage
- Périmètre de protection éloigné du captage

